



## Procédure chez le l'huissier

Par **jenni14**, le **30/09/2014** à **09:52**

Bonjour,

Dans une situation très précaire, je n'ai pu payé mon crédit à la banque depuis 3 mois. J'ai essayé de trouver un arrangement mais il me demander des sommes que je ne pouvais pas donner. Mon dossier part aujourd'hui au service contentieux. Et le service à l'amiable de la banque me disent que le l'huissier, va me demander la somme total soit pas loin de 15000 e et qu'aucuns échéancier sera possible ! Elle m'a également dit qu'il y aurai des arrêts saisi sur salaire, blocage de mes comptes et prise de mes biens matériels. Hors je touche que 141 e de RSA c'est une aide de l'état non solvable et qui puisse est ils doivent me laisser le minimum d'insertion que je ne touche même pas actuellement. Pour pouvoir bloquer mes comptes ect ils doivent bien passer par un juge afin d'obtenir un titre exécutoire ? Je me suis renseigner aussi, j'ai le droit de demander un échéancier sur 24 mois auprès du tribunal de grande instance?